



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

courrier

Question écrite n° 30924

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie à propos du découpage en directions opérationnelles et directions exécutives du traitement du courrier. Cette nouvelle organisation éloigne les départements ruraux des centres décisionnels. Il désire connaître les raisons de ce choix et les incidences sur les départements éloignés des centres de décisions.

## Texte de la réponse

La nouvelle organisation territoriale de La Poste s'inscrit dans sa stratégie à horizon 2007. Ce projet a fait l'objet de nombreuses rencontres avec les organisations syndicales et il est présenté aux élus par les directeurs territoriaux de La Poste, dans le cadre de leurs rencontres. Le projet, en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire, vise à faire évoluer les modes de management pour mieux servir le client, faire face à la concurrence et contribuer au développement de l'entreprise. Son périmètre est limité aux services de direction par la simplification des niveaux de décision (3 au lieu de 5) et par la mise en place d'une organisation professionnalisée par métiers (courrier, colis, services financiers). Pour la Lozère, ce projet se traduit par la création d'une direction opérationnelle territoriale courrier ayant compétence sur les cinq départements de la région et dont le siège est situé à Avignon, et par le maintien d'une direction départementale de la Lozère dédiée aux services financiers et au réseau grand public.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30924

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2003, page 9753

**Réponse publiée le :** 9 mars 2004, page 1856